



LES ENTREPRISES FOURNISSEURS DE LA DÉFENSE : 15,9 MDC D'ACHATS AUX ENTREPRISES RÉSIDENTES EN 2018

En 2018, le montant total des paiements du ministère des Armées à ses fournisseurs s'élève à 19,5 Md€, en augmentation de 2,8 % par rapport à 2017. Le montant payé aux seules entreprises résidentes en France en 2018 est de 15,9 Md€ (81,6 % du total).

LE MINISTÈRE DES ARMÉES A VERSÉ 19,5 MDC À SES FOURNISSEURS EN 2018

En 2018, le montant total des paiements du ministère de la Défense à ses fournisseurs s'élève à 19,5 M d€, un montant en progression de 2,8 % par rapport à 2017 et de 7,6 % par rapport à 2016 (Figure 1).

Sur ces 19,5 Md € de paiements, 15,9 Md € (81,6 % du total) sont versés directement aux entreprises résidentes en France, et 3,6 Md€ à d'autres fournisseurs (entreprises dont la catégorie n'est pas identifiée, entreprises non résidentes, organisations internationales, administrations, etc.).

Figure 1 : Évolution des paiements par type de fournisseurs

Mos € et %

Fournisseurs	2016	2017	2018	2017/2016 (%)	2018/2017 (%)
Paiements totaux, dont :	18 113	18 958	19 496	4,7	2,8
aux entreprises résidentes	13 957	15 565	15 912	11,5	2,2
aux PME (y compris micro-entreprises) et aux ETI	4 317	4 694	4 913	8,7	4,7
aux Micro-entreprises	295	328	389	11,2	18,4
aux PME (hors micro-entreprises)	1 413	1 475	1 534	4,4	4,0
aux ETI	2 609	2 890	2 991	10,8	3,5
aux Grandes Entreprises	9 601	10 838	10 962	12,9	1,1
aux entreprises dont la catégorie n'est pas identifiée	39	32	36	-17,0	11,8
autres (Ent. non résidentes, org. internationales, administrations, etc.)	4 156	3 393	3 584	-18,4	5,6

Champ : ensemble des entreprises qui ont une catégorie identifiée 2017 par l'Insee dans le référentiel SIRUS 2018. Les entreprises dont le siren n'était pas renseigné et qui n'ont pu être identifiées ainsi que les entreprises classées comme hors champ de la statistique d'entreprises (secteur agriculture et services financiers) sont exclues.

Source : Répertoire des entreprises fournisseurs de la défense - REFD 2018, Observatoire Économique de la Défense.

PRÈS DE 28 000 ENTREPRISES FOURNISSEURS

On dénombre en 2018, 27 863 entreprises fournisseurs directs du ministère des armées, un chiffre en hausse de 2,9 % par rapport à l'année précédente (Figure 2). Près de la moitié (48,3 %) des entreprises fournisseurs de la Défense sont des micro-entreprises, 36,0 % sont des petites et moyennes entreprises (PME) et 8,2 % sont des entreprises de taille intermédiaire (ETI). Entre 2017 et 2018, le nombre de micro-entreprises est en hausse de 5,7 % et s'approche des 13 500. Les paiements du ministère à ces micro-entreprises sont quant à eux en hausse de 18,4 %.

Si le nombre de PME hors micro-entreprises est en baisse de 1,8 % entre 2017 et 2018, le montant des paiements effectués par le ministère vers cette même catégorie de fournisseurs est néanmoins en hausse de 4,0 %.

Figure 2 : Nombre d'entreprises par type de fournisseurs

Nombre d'entreprises

	2016	2017	2018	2017/2016 (%)	2018/2017 (%)
Entreprises, dont :	27 222	27 088	27 863	-0,5	2,9
Micro-entreprises	12 470	12 734	13 465	3,8	5,7
PME (hors micro-entreprises)	10 340	10 217	10 038	-1,2	-1,8
ETI	2 338	2 318	2 288	-0,9	-1,3

Champ : ensemble des entreprises qui ont une catégorie identifiée 2017 par l'Insee dans le référentiel SIRUS 2018. Les entreprises dont le siren n'était pas renseigné et qui n'ont pu être identifiées ainsi que les entreprises classées comme hors champ de la statistique d'entreprises (secteur agriculture et services financiers) sont exclues.

Source : Répertoire des entreprises fournisseurs de la défense - REFD 2018, Observatoire Économique de la Défense.



Yves-Marie ANDRIEU
Chargé d'études statistiques
à l'Observatoire Économique de la Défense.



L'Observatoire Économique de la Défense diffuse EcoDef par messagerie électronique (format pdf).

Si vous êtes intéressé par cette formule, veuillez adresser un courriel à :

daf.oed.fct@intradef.gouv.fr

Découvrez toutes les publications du secrétariat général pour l'administration sur :

Internet :
www.defense.gouv.fr/sga

Intranet :
www.sga.defense.gouv.fr



Le programmes 146 (Equipelement des forces) est le programme budgétaire de la mission Défense qui a le plus effectué de paiements directs aux entreprises résidentes en France en 2018, avec 6,7 Md€. Ces paiements sont très majoritairement (à 83,5 %) effectués auprès de grandes entreprises (**Figure 3**). En termes de paiements versés à des entreprises résidentes en France, le programme 178 (Préparation et emploi des forces) arrive en deuxième position avec 5,7 Md€. Ces paiements sont plus diversifiés que ceux du programme 146 puisque 25,0 % d'entre eux sont versés à des ETI et 15,1 % à des PME (y compris micro-entreprises).

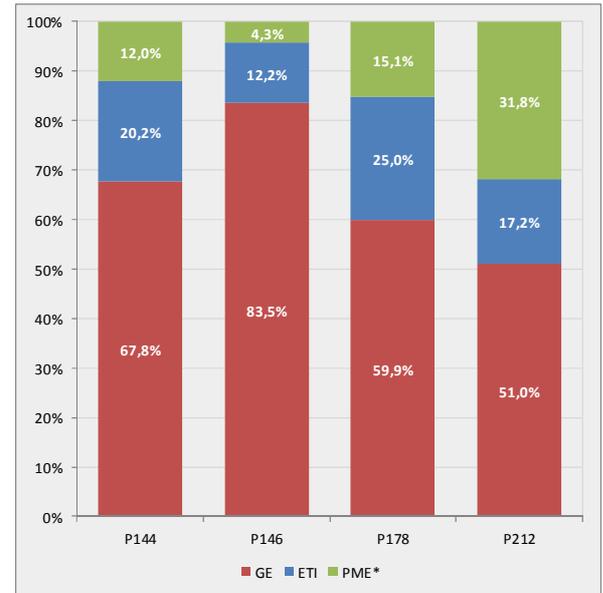
Les programmes 212 (Soutien de la politique de défense) et 144 (Environnement et prospective de la politique de défense) ont versé des montants moindres (respectivement 1,7 Md€ et 1 Md€), toutes catégories d'entreprises résidentes confondues. La part des PME est la plus forte (31,8 %) pour le programme 212.

LES DÉLAIS DE PAIEMENT AUX PME TOUJOURS EN BAISSSE

Le délai de paiement moyen du ministère des armées aux PME en 2018 est de 19,6 jours, soit stable par rapport à 2017 et en recul de 1,1 jour par rapport à 2016 (**Figures 4 et 5**). Le délai de paiement moyen aux ETI fournisseurs progresse de 0,9 jour et celui des grandes entreprises fournisseurs de +1,7 jours. Le délai de paiement moyen pour l'ensemble des entreprises, en 2018 est de 21,8 jours, contre 20,9 jours en 2017.

Figure 3 : Paiements du ministère des Armées par catégorie d'entreprises et programmes en 2018

Part des catégories d'entreprises dans les paiements (%)



* y.c. micro-entreprises.

P144 : Environnement et prospective de la politique de défense.

P146 : Equipelement des forces.

P178 : Préparation et emploi des forces.

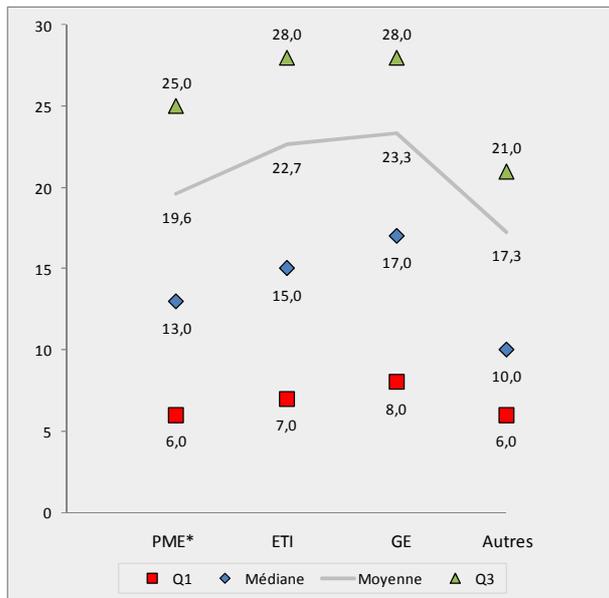
P212 : Soutien de la politique de défense.

Lecture : 12% des paiements aux entreprises du programme 144 sont à destination des PME.

Source : Répertoire des entreprises fournisseurs de la défense - REFD 2018, Observatoire Économique de la Défense.

Figure 5 : Distribution des délais de paiements du ministère des Armées à ses fournisseurs en 2018

En nombre de jours, données brutes



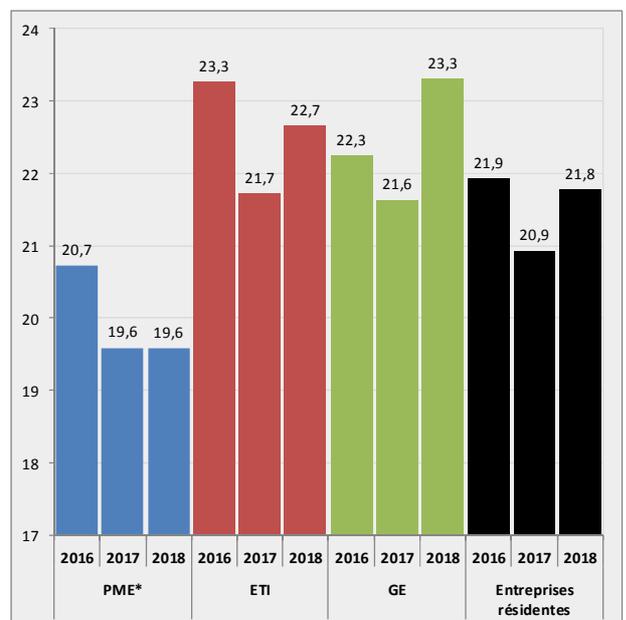
* y.c. micro-entreprises.

Note : les paiements liés aux intérêts moratoires, indemnités, pénalités ne sont pas pris en compte dans le calcul des délais de paiements.

Source : Répertoire des entreprises fournisseurs de la défense - REFD 2018, Observatoire Économique de la Défense.

Figure 4 : Délais de paiements du ministère des Armées à ses fournisseurs

En nombre de jours, données brutes



* y.c. micro-entreprises.

Lecture : Le délai de paiement aux PME (y compris Micro-entreprises) est de 18,6 jours en 2018.

Note : les paiements liés aux intérêts moratoires, indemnités, pénalités ne sont pas pris en compte dans le calcul des délais de paiements.

Source : Répertoire des entreprises fournisseurs de la défense - REFD 2018, Observatoire Économique de la Défense.

LA MOITIÉ DES PAIEMENTS AUX PME CONCENTRÉS SUR DEUX RÉGIONS

En 2018, l'Ile-de-France comptabilise 735 M€ de paiements aux PME (y compris micro-entreprises), soit 38,3 % du total des paiements du ministère à cette catégorie de fournisseurs (**Figure 6**). Le nombre de PME fournisseurs de la Défense dans cette même région est de près de 4 700 et représente 20 % du nombre total de PME fournisseurs. Cette région est suivie de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur qui représente 11,7 % des paiements et près de 10 % du nombre de PME fournisseurs. Pour toutes les autres régions, les paiements représentent moins de 10 % du total national. Cependant, en termes de nombre de fournisseurs, les régions Auvergne-Rhône-Alpes, Nouvelle-Aquitaine et Grand Est sont également proches de 10 % du nombre total de PME fournisseurs.

GÉOGRAPHIE DES ACHATS

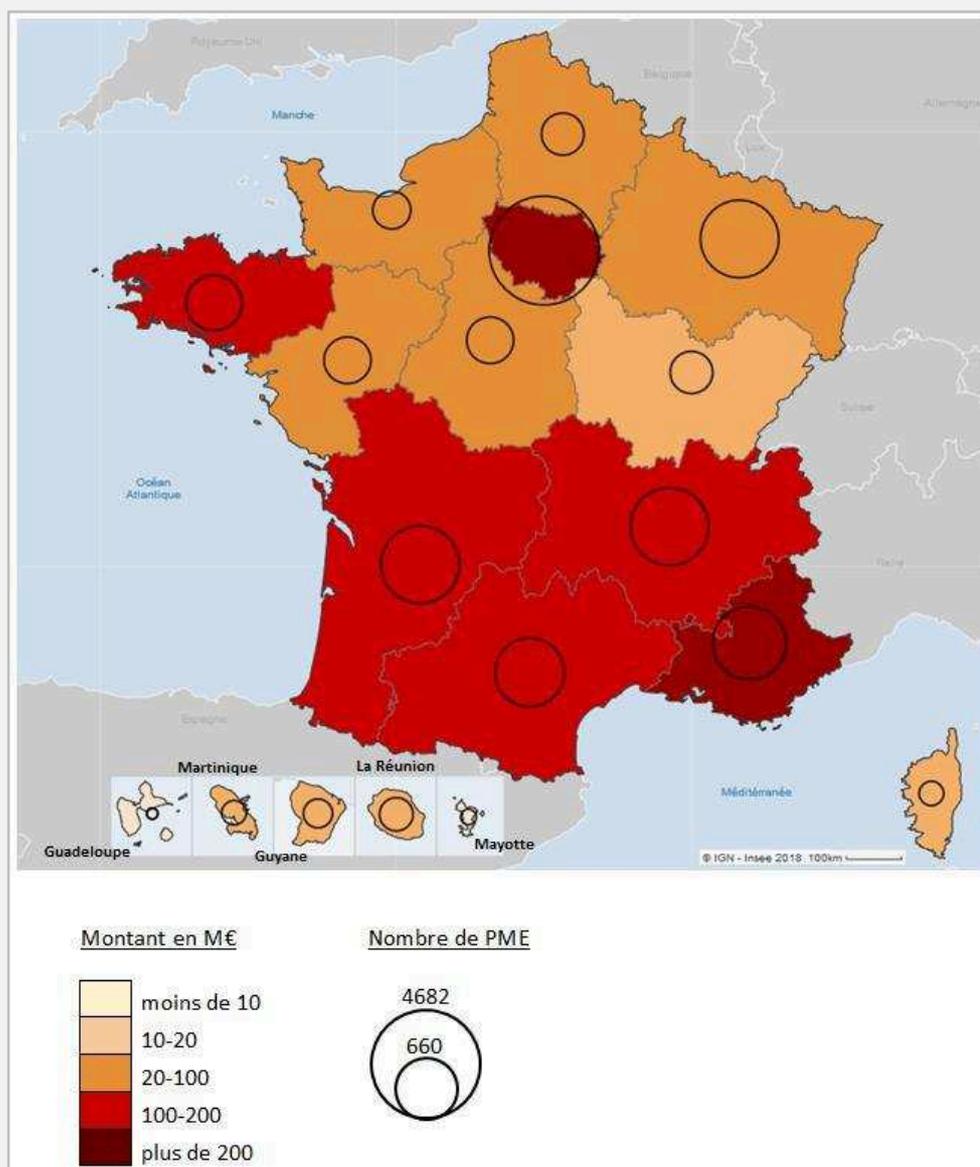
La régionalisation des achats est faite à partir de l'adresse déclarée dans le répertoire Sirene ; toutefois, il subsiste probablement un effet « siège social » (concentration des paiements au siège social de l'entreprise alors que la production a été réalisée ailleurs).

Même si une entreprise a plusieurs établissements dans une même région, elle est comptée une seule fois.

Si une entreprise a des établissements ayant reçu des paiements dans plusieurs régions administratives, elle est affectée à la région associée au montant le plus élevé, afin qu'elle ne soit comptée qu'une seule fois et que la somme des nombres d'entreprises par région soit égale au nombre d'entreprises fournisseurs en France.

Les paiements vers les entreprises ne disposant pas d'une implantation et d'une adresse en France ne sont pas pris en compte ici.

Figure 6 : Montants payés aux PME et leur nombre en région



DÉLAIS DE PAIEMENT

L'indicateur délais de paiement est calculé sur le périmètre définissant les achats ministériels (**Cf. Bibliographie**).

Délais de paiement = date de paiement - date de base + 1

L'indicateur **délais de paiement** est la somme des délais de paiement que l'on rapporte au nombre de demandes de paiement (DP) :

$$\frac{\sum_{i=1}^n \text{délais de paiement } (i)}{n}$$

Le délai par catégorie de fournisseurs ne tient pas compte des suspensions de paiement. Il s'appuie sur des données (date de base, date de paiement) extraites de Chorus, et il est limité aux paiements aux entreprises résidentes en France.

BIBLIOGRAPHIE

- Aunay T., Andrieu Y-M., Répertoire des Entreprises Fournisseurs de la Défense (REFD), Document méthodologique sur l'élaboration des statistiques 2018, OED, mars 2019.
- « *Les entreprises en France* », Insee Références, édition 2018, novembre 2018.
- « *Les entreprises fournisseurs de la défense : 15,6 Md€ d'achats aux entreprises résidentes en 2017* », Eury M., Ecodef Statistiques, n° 111, juin 2018.
- Rapport annuel de l'Observatoire des délais de paiement 2017, « *Contre les retards de paiement : les entreprises inégalement mobilisées* », Banque de France, Eurosystem, mars 2018.
- PME 2017, Rapport annuel sur l'évolution des PME, Bpifrance, 2018.
- Étude Cribis - Dun & Bradstreet: Les comportements de paiement dans le monde en 2018.
- Étude Altares, Paiement France Europe T1 & T2 2018, septembre 2018.
- Action PME, Les Armées en appui des PME & ETI, plaquette, 2018.

POUR EN SAVOIR PLUS

- <https://www.achats.defense.gouv.fr/>
 - <https://www.ixarm.com> (voir rubrique Espace PME).
- L'Observatoire économique de la commande publique :
- <http://www.economie.gouv.fr/daj/observatoire-economique-commande-publique>
 - <http://www.bpifrance.fr/>
 - <https://www.delais-paiement.fr/observatoire/>

A PARAÎTRE

Les dépenses des administrations publiques en 2017, EcoDef Statistiques

Observatoire Économique de la Défense (SGA/DAF/OED)

Balard parcelle Ouest
60 Boulevard du Général Martial Valin • CS 21623 • 75509 Paris CEDEX 15
Directeur de la publication : Christophe Mauriet
Rédacteur en chef : Christian Calzada
Pour vous abonner > Mél : daf.oed.fct@intradef.gouv.fr

Impression > SGA/SPAC/PGP
IISN 1293-4348